

SARL LICLOMI
8 AVENUE DU 26EME RI
24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05 53 31 73 30



Date : 25/11/2025 à 14h18
Echéance : 25/11/2025
Total TTC : 138,02 €

N° Compte Client : 3599-07772
N° Siret : 34847825100012 N° RNA :
N° TVA : N° UTI : UT5471186
Nom Contact Principal : MME CLEMENS NICOLE
Tél : Port : 06 52 87 84 12

Adresse de livraison
SAS CLEM S
CLEM S
26 BD LOUIS JAN MALVY
46200 SOUILLAC

Adresse de facturation
SAS CLEM S
CLEM S
26 BD LOUIS JAN MALVY
46200 SOUILLAC

Nom de l'acheteur : JOSE
N° Engagement :
N° Code Service :
Réf. Grand Compte :

Type de Retrait : MAGASIN

Date Livraison :

Poids livré :

Code	Libellé Produit	Qté	TVA	PU HT	Remise Total HT	Remise Motif	Montant HT	Emballage
989	BOURGUIGNON UE PETIT CONDI ORIGINE U.E	10,071	5,5%	13,79	8,055	Promo	130,83	
Total VIANDES							130,83	

Ventilation par TVA

TVA %	Mt HT	Mt TVA	Mt TTC
5,5%	130,82	7,20	138,02
Totaux	130,82	7,20	138,02

TVA ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Vous avez été servi par GREGORY

TOTAL HT	130,82 €
DONT VIGNETTE COT. SS (HT)	0,00 €
DONT SERVICE (HT)	0,00 €
TOTAL TVA	7,20 €
TOTAL EMBALLAGES	0,00 €
TOTAL TTC	138,02 €

Droit d'accise

Volume soumis à SS :

Montant vignette cotis. SS : 0,00 €

Règlement sur le compte

Référence à rappeler : 3599-07772_293655

BIC : CMBRFR2B/RK

IBAN : FR76 1558 9245 8307 6125 3124 357

NET A PAYER: 138,02 €

Echéance Facture : 25/11/2025

Payée en ligne : NON

Solde du compte : 138,02 €

Blo = Certifié Ecocert FR-BIO-01
Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé. Conformément aux dispositions légales relatives aux délais de paiement entre les entreprises, le défaut de paiement total ou partiel à l'échéance figurant sur la facture pourra entraîner l'application de pénalités à un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera également due sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification. Ces éléments seront facturés mensuellement, de plein droit et sans mise en demeure préalable.
Escompte néant - Pénalités de retard - Réserve de propriété et attribution de compléance

